Montpellier : le faux migrant mineur a touché 83 000 € du Département

13/11/2017 à 13h46

Après avoir été interpellé cours Gambetta, le tribunal l'a condamné à trois mois ferme et au remboursement de la prestation indûment perçue.

Ce jeune Algérien vendait des cigarettes à la sauvette cours Gambetta. Il est interpellé alors qu'il prend la fuite devant une patrouille de police, mercredi 8 novembre. Il prétend alors être né en 2000 et donc être mineur. Il s'avère que le garçon est en réalité majeur.

Le problème, c'est que le prévenu était hébergé au foyer de l'enfance du conseil départemental depuis décembre 2016, en vertu du statut de mineur non accompagné. Il était donc poursuivi ce vendredi 10 novembre pour fausse déclaration afin d'obtenir une prestation, soit l'équivalent de plus de 83 000 €. (…)

www.midilibre.fr